

ligant n'a point fait de nouvelles découvertes sur cette matière. Ses objections se trouvaient déjà toutes en entier dans les ouvrages, entre autres du P. Morin et de Cappel. De notre côté, nous avons aussi posé des principes qui réfutent abondamment ces écrivains. Il est vrai que le savant oratorien prend ici, comme partout ailleurs, un ton plus ferme et plus décisif : on dirait qu'il y fait les fonctions de prêtre chargé de prononcer des oracles : *Tanquam oraculum ex tripodis*. Il y décrit avec feu, avec énergie et élégance les hypothèses de nos critiques touchant le même objet. Mais ses assertions outrées contre la Massore, pour être appuyées des suffrages de Cappel et du P. Morin, en sont-elles plus solides ? Pourquoi enfin dégriser une partie des réponses lumineuses que de célèbres hébraïstes avaient déjà faites aux objections qu'il renouvelle avec autant d'art que de complaisance ? N'est-ce pas une marque non équivoque de la faiblesse de ses preuves ?

De toutes les sciences, il n'en est peut-être point qui soit si difficile à traiter que la critique sacrée ; et il n'y en a aucune où l'on doive le plus se précautionner contre l'esprit de système. Cette science demande sans doute de l'érudition ; mais il y faut encore plus de sagacité et même plus de sagesse qu'un certain savoir toujours stérile et même dangereux sans ce double appui. Qu'il s'en faut bien que l'érudition du père Houbigant marche toujours à côté de l'un et de l'autre. Comment ce docte oratorien n'a-t-il pas senti qu'en décrivant de la manière qu'il l'a fait, et tous nos manuscrits hébreux et toutes nos éditions ; comment, dis-je, ne s'est-il point aperçu qu'il était impossible qu'une telle altération eût été générale ! N'est-il pas forcé d'avouer que la vraie manière de conserver nos écrits sacrés de l'Ancien comme du Nouveau Testament, c'est d'en chercher un grand nombre de copies qui soient correctes, de les collationner les unes avec les autres, d'en rétablir les endroits corrompus (1) ? Mais, si ces manuscrits sont tous frappés au même coin, je veux dire, s'ils partent tous d'un seul et même manuscrit corrigé suivant les lois de la Massore, par conséquent tous infectés des mêmes erreurs, comment le R. P. Houbigant a-t-il pu enfin parvenir à nous donner une bonne édition du texte primitif de nos divines Ecritures ?

Je sais qu'au défaut même de manuscrits hébreux le R. P. Houbigant indique d'autres secours qu'il a employés dans l'exécution de son plan ; et ces secours il les considère comme tout autant de sources de corrections pour rétablir le texte original de la Bible. Tantôt c'est le Pentateuque hébreu-samaritain qu'il s'efforce de défendre contre les justes attaques de nos plus célèbres critiques, tantôt ce sont les anciennes versions qu'il envisage d'un œil un peu trop avantageux ; comme si dans cette foule de passages où les anciens interprètes diffèrent du texte actuel de nos

(1) *Ibidem*, cap. 1, art. 3, pag. 25.

Bibles hébraïques, il falloit presque toujours les préférer à ce même texte ; et que ces interprètes eussent été tels qu'on ne dut point être continuellement sur ses gardes en consultant leurs versions. Enfin notre docte oratorien veut qu'on recoure à la critique, à cet art si difficile, qui demande tant de connaissances, tant de talents, et beaucoup d'exercice dans la matière que l'on traite.

Nous convenons avec le R. P. Houbigant que ces différents secours peuvent être d'un grand usage ; mais combien n'importe-t-il point de savoir en user avec modération ?

Eh ! quels avantages la religion et les lettres retireront-elles jamais d'une nouvelle édition du texte comparé avec les anciennes versions, si l'on se fait une loi constante de fouler aux pieds les règles d'une critique saine et judicieuse, que le R. P. Houbigant exige lui-même dans un ouvrage de cette nature ? Ce savant éditeur de notre texte hébreu est un exemple bien frappant que les plus beaux préceptes tiennent rarement contre l'esprit de système. En vain étale-t-il avec emphase des règles (1) pleines de sagesse ; en nous enlevant une des principales sources de correction ; je veux dire les manuscrits hébreux, source à laquelle toutes les autres doivent être subordonnées, que fait-il enfin, sinon de laisser en proie à une critique qui ne connaît plus de bornes, les

(1) Ce que le R. P. Houbigant dit à ce sujet (*loc. cit.*, cap. 5, art. 4, pag. 155, seqq.) mérite d'autant plus d'être observé, qu'il veut qu'un critique ait bien des mesures à garder et bien des précautions à prendre dans les corrections qu'il tente du texte. La première précaution, c'est de ne jamais insérer dans le texte aucune correction qu'on a faite, quelque fondée et quelque nécessaire qu'on la juge. 2° On ne multiplie point ces corrections sans une véritable nécessité. Louis Cappel avait senti l'importance de cet avis, puisqu'il l'avait donné lui-même ; mais, combien de fois ne s'en est-il pas écarté, un jugement même du P. Houbigant ? 3° Il défend à tout critique d'insérer dans ce texte, sans une profonde connaissance du génie hébreu. Ici il reproche aux deux Buxtorf de ne l'avoir connu que très-imparfaitement, pour ne s'être liés qu'aux écrivains juifs, desquels l'un et l'autre, dit-il, avaient cependant assez bien appris la langue chaldéenne. C'est plutôt, ajoute-t-il dans nos anciennes versions et non pas dans les livres des Juifs, c'est dans les fragments d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion, que l'on doit puiser la véritable signification des termes hébreux, comme on le voit par le dictionnaire heptaglotte d'Edmond Castell, par le dictionnaire que dom Bernard de Montfaucon a travaillé sur les Hexaples d'Origène, enfin par les Concordances de Trommius, faites sur le plan du dictionnaire de Montfaucon. Le père Houbigant revient encore ici à Louis Cappel, et lui reproche de n'avoir pas fait assez d'usage de cette règle de critique. 4° Il ne suffit pas d'être habile dans la langue hébraïque ; la critique sacrée exige de plus qu'on soit très-versé dans les autres langues orientales, qui sont formées de l'hébreu. Telles sont les règles sages que le R. P. Houbigant prescrit à nos critiques ; mais le docte oratorien ne les a-t-il jamais perdues de vue ? En a-t-il toujours fait une juste application ? C'est ce que nous examinerons bientôt, en mettant toutefois des bornes à nos remarques.

titres primordiaux de la révélation ? Nous n'en imposons point (1) au R. P. Houbigant ; nous respectons,

(1) Nous avons vu ce que le R. P. Houbigant pense des manuscrits hébreux. Dans le 4^e chapitre de ses Prolegomènes (p. 157, suiv.), il ne nous laisse point encore méprendre sur ses véritables sentiments. Je serais, y dit-il, peu constant avec moi-même, si je soutiens que les manuscrits hébreux n'ont été fort utiles ; tous, sans en excepter un seul, ont les mêmes défauts, et ne diffèrent les uns des autres que dans des endroits de peu d'importance ; tous, continue-t-il, fournissent d'erreurs qui corrompent le sens du discours et qui heurtent de front les règles de la grammaire. En un mot, dans tous les manuscrits hébreux, il y a des omissions qui ne devraient point y avoir lieu : telle est par exemple celle qu'on trouve, Genèse IV, 8 : *Exceun in campum, sortans à la campagne* ; passage qu'aucun manuscrit hébreu ne porte ; mais, cette addition est-elle absolument nécessaire, quoique le texte samaritain, les LXX, Aquila, la version syriaque, le Targum de Jérusalem et celui de Jonathan et même notre Vulgate l'aient retenu ? Le texte hébreu ne serait-il pas ici susceptible d'un sens raisonnable ? Si le P. Houbigant n'ignorait pas toute la force de certains termes hébreux, il devrait faire réflexion que le mot *וַיֵּצֵא* signifie non seulement *dire*, mais encore *parler*. Or quel inconvénient y aurait-il de traduire ce passage par le suivant ? *Cain parla à son frère, et comme ils se trouvaient à la campagne, Cain se jeta sur son frère Abel, et le tua*. La version arabe, le Targum d'Onkelos sont conformes à l'hébreu, ainsi que les versions grecques de Symmaque et de Théodotion. Il est évident que cette addition se lise dans toutes les anciennes versions du Pentateuque, comme l'assure le savant auteur des *Nouveaux Eclaircissements sur le Pentateuque samaritain*, chap. 9, pag. 176. Cela prouve qu'on lisait anciennement ce passage, comme on le lit aujourd'hui, et que la même addition est absolument inutile ; aussi S. Jérôme la jugeait telle (*Quæst. hebraicæ in Genes.*, oper. tom. II, col. 511). Il est vrai que le père Houbigant dit sur cet endroit de la Genèse (tom. I, pag. 15) que S. Jérôme expose moins son propre sentiment que celui des Juifs de son siècle. Mais cette réponse est pleine de faiblesse, puisque le S. docteur dit que cette addition était superflue, non seulement dans le texte samaritain, mais encore dans notre ancienne Vulgate latine (Voyez *Mémoires de Trévoux*, mai 1755, pag. 62, édit. de Hollande). Il s'en faut donc de beaucoup que le docte oratorien n'ait démontré que cette addition soit ici nécessaire. D'ailleurs, suivant ces principes, il ne faut point multiplier les corrections sans nécessité : *Emendationes ne plures fiant quam necessitas ipsa coget*. *Iidem*, *loc. cit.*, *Prolegom.*, cap. 5, art. 4, pag. 154.

Le P. Houbigant avait déjà pris son parti ; il tombe dans les mêmes vices qu'il reproche à Louis Cappel : il dit de celui-ci (*loc. cit.*, cap. 5, pag. 155, seqq.) que la cause des écarts qu'il a commis provient de ce qu'il avait étudié la langue hébraïque avant de se mettre à l'étude de la critique. Notre docte oratorien a suivi précisément une marche tout opposée pour aller au même but ; il s'était d'abord rempli des idées systématiques de Louis Cappel, du P. Morin et de M. Simon, longtemps avant qu'il eût approfondi le génie hébreu, qu'il n'a jamais bien connu. Nous avons donné un autre exemple du peu de cas que l'on doit faire des corrections que le P. Houbigant a voulu introduire dans le texte, au sujet d'un passage de la Genèse, XLVII, 20, 21. Rapportons encore quelques exemples pour appuyer davantage nos considérations sur l'inutilité des conjectures de ce nouveau critique. Jamais auteur ne montre moins de modération dans cette matière. Nous accompagnerons ces exemples de quelques remarques dépendantes du sujet.

Nous pensons que le Pentateuque hébreu des Samaritains est d'une autorité très-respectable. C'est

et ses lumières et ses grandes vertus ; nous admirons son zèle : mais ses propres principes conduisent, par

un monument infiniment utile pour confirmer la vérité hébraïque des écrits de Moïse ; mais l'usage qu'on peut en faire doit avoir ses bornes. Pourquoi les seuls exemplaires samaritains nous seraient-ils parvenus dans leur intégrité primitive ? Ceux de cette secte qui ont transcrit ce Pentateuque auraient-ils été doués du privilège d'infalibilité qu'aucun copiste n'a jamais eu ? Le Pentateuque des Samaritains peut donc avoir et a même des taches réelles, quoi qu'en disent ses défenseurs. Le P. Houbigant est forcé d'en convenir ; la chose est trop sensible pour la nier ; en effet : il est constant qu'anciennement cet exemplaire des cinq livres de la loi, renfermait des leçons entièrement conformes au texte hébreu des Juifs, par rapport à la chronologie ; leçons que ne présentent plus nos manuscrits connus. S. Jérôme nous en fournit une preuve évidente, dans ses Questions hébraïques sur la Genèse (*Opusculum tom. II, col. 512*). Ce savant docteur y observe que, selon le samaritain, Mathusalé devint père l'an 187, et Lamech l'an 182 ; ce qui s'accorde parfaitement avec l'hébreu des Juifs ; au lieu de 67 et 55, comme il y a dans le texte samaritain d'aujourd'hui. Cela posé, la différence des deux textes, respectivement à la chronologie antédiluvienne, n'aurait été que de cent années jusqu'à l'an 500 de Noé, ou à l'an 1536 du monde, et non pas de 348, ainsi qu'on le trouve maintenant dans les mêmes exemplaires samaritains : ceux-ci diffèrent actuellement de l'hébreu des Juifs dans les années des trois patriarches, Jared, Mathusalé et Lamech. Je ne sais pourquoi le P. Houbigant a déguisé cette difficulté ; dira-t-il que les Samaritains ont depuis longtemps réformé cet endroit de leur Pentateuque sur de bons manuscrits antérieurs à S. Jérôme, et inconnus à ce Père ? Cette réponse n'est point fondée ; et celle que donne l'auteur des *Eclaircissements*, etc. (*loc. cit.*, pag. 167), ne l'est pas davantage. De la manière, dit ce savant bénédictin, dont S. Jérôme cite cet exemplaire, on voit assez qu'il n'avait pas ce texte sous les yeux, puisqu'il l'allègue comme s'il était entièrement conforme au lui pour les années de Mathusalé ; mais c'est fuir la difficulté au lieu de la résoudre. S. Jérôme n'aurait jamais parlé en termes aussi formels, s'il n'avait eu entre les mains l'exemplaire en question ; ce qui prouve invinciblement qu'il l'avait, c'est qu'il le cite plus d'une fois, et en rapporte quelques diversités de leçons, Voyez ci-dessus, au sujet du passage de la Genèse, IV, 8.

Le P. Houbigant, qui compare au chap. V, vers. 52 de la Genèse, les trois chronologies depuis Adam jusqu'à l'an 500 de Noé, paraît cependant se décider en faveur de la samaritaine ; il rejette avec raison la chronologie des LXX, et la traite presque de fabuleuse. Comment pourroit-on effet la justifier, dans ce qui est dit, entre autres, touchant Mathusalé, qu'elle fait vivre environ 15 ans après le déluge ? (Voyez *Nouveaux Eclaircissements*, etc., chap. 11, pag. 200.) Une chose dont on doit lui savoir bon gré, c'est qu'il a assez respecté ici le texte hébreu pour ne point l'abandonner dans sa traduction latine. Mais quelles sont les raisons qui portent le P. Houbigant à croire qu'il y a été fait dans le texte juif que dans le samaritain ? Avec sa subtilité ordinaire, notre docte oratorien n'est point embarrassé à expliquer comment le premier de ces textes surpasse l'autre de 549 ; il ne manque pas de faire venir à son appui, ici comme partout ailleurs, les méprises des copistes, lesquels ayant leur imagination remplie des centaines d'années qu'on rencontre souvent dans ce chapitre, auront répété trois fois par inadvertance les mêmes lignes où on lit les mots de cent ans, et qu'on voit à la tête des trois générations des patriarches Jared, Mathusalé et Lamech. Pour rendre ensuite raison des autres 4

le trouver en défaut, sans avoir presque aucun égard aux explications solides et lumineuses que de très-

parait suffire pour envoyer des colonies en Chine, et ce seront ces premiers colons qu'Yao aura réunis en corps de société pour leur faire défricher les campagnes, qui se ressentait encore des désastres du déluge. On peut aussi donner une autre raison de tout ce qui devance ce législateur des Chinois jusqu'à Pion-ou, qu'on fait vivre du temps de Noé (*Idem*, tom. II, loc. cit.), en disant que ces différents personnages placés dans le même intervalle furent autant de chefs de famille, mais le plupart contemporains et dont les descendants formèrent plusieurs dynasties en Chine. Comme le peuple chinois avait depuis longtemps perdu de vue la véritable époque de ses premiers établissements, ses annales en auront fait remonter la fondation jusqu'au temps où vivaient ces mêmes premiers chefs, quoiqu'ils n'eussent point encore pénétré dans le pays. C'est comme si les Juifs de nos jours produisaient des annales qui missent Abraham en qualité de leur premier monarque en Palestine. Il est vrai que les Hébreux occupent tous d'Abraham, mais ce ne fut que quelques siècles après la mort de ce patriarche qu'ils vinrent occuper la terre promise. Dans cette supposition, qui est très-raisonnable, parce qu'elle n'a rien qui ne puisse convenir à l'état des premières sociétés, tout rentre dans la chronologie ordinaire, et il ne faut plus recourir ni au texte samaritan, ni au calcul des LXX. Notre remarque acquiert encore d'autant plus de force que, selon les annales chinoises, il n'y a rien de certain au delà d'Yao. En un mot, l'intervalle de temps que nous avons assigné depuis Phaleg jusqu'à Tharé, et qui donne plus d'un siècle, est tout ce qu'il faut sans avoir recours au samaritan, encore moins au texte des LXX. Si enfin les premières dynasties chinoises sont toutes composées de princes qui ont régné non pas à la Chine, mais en Egypte, comme l'observe l'auteur des *Eclaircissements sur le Pentateuque samaritan* (ch. 12, pag. 224) d'après M. de Guignes, si une colonie égyptienne alla s'établir en Chine, et y fonda la dynastie impériale des Tcheou, 1122 ans avant Jésus-Christ, on doit uniquement chercher dans la famille de Cham les premiers rois de ce pays (Voyez nos *Recherches sur l'époque de l'établissement*, part. I, pag. 20 et suiv., not.). Quand même ce dernier sentiment ne serait point appuyé de témoignages d'un certain poids, la distribution des temps établie par Moïse, telle que la donnent les exemplaires du Pentateuque des Juifs, ne mériterait pas moins d'être préférée aux chronologies du texte samaritan et de celui des LXX. Il est cent preuves qui nous constatent la certitude de ce calcul, mais que la brièveté ne nous permet point de détailler. Un savant moderne a puisé même un nouvel argument de la vérité de cette supputation dans l'ordre des dynasties égyptiennes que Manéthon nous a laissées (voyez la *Chronologie des rois du grand empire des Egyptiens depuis l'époque de sa fondation par Métra jusqu'à celle de sa ruine par la conquête de Cambyses, fils de Cyrus*. Par M. d'Origny, etc., tom. II, in-12, Paris, 1765) : ouvrage de beaucoup de savoir et dans lequel M. le chevalier d'Origny propose les fragments qui nous restent de la chronique de Manéthon, comme un monument respectable et d'une autorité non moins authentique qu'impartiale, pour régler du choix que l'on doit faire entre les trois chronologies du Pentateuque. Dans nos recherches en ce point, nous n'avons pas fait aux dynasties de l'écrivain égyptien un accueil des plus favorables, en égard aux discussions des auteurs qui ont tenté de les réduire à quelque suite chronologique. En exposant ce qu'on peut penser outre les chevaliers Marsham et M. Fourmont l'aîné, nous avons toutefois suspendu notre jugement sur ce qui concerne les avantages qu'on peut tirer de

habiles interprètes avaient déjà données, pour concilier les contradictions apparentes, et pour résoudre

cet ouvrage de Manéthon. Nous ne pouvons donc trop applaudir aux travaux de M. le chevalier d'Origny, qui a fait un si bon usage de cette ancienne chronique. En s'attachant à nous faire connaître le vrai rapport que les différentes dynasties peuvent avoir entre elles, ce savant moderne a répandu beaucoup de jour sur la véritable chronologie du livre de la Genèse. On lira surtout avec plaisir le chapitre 7 (sect. 4, tom. II, pag. 215-240), où il est traité de la chronologie des Orientaux. M. le chevalier d'Origny y montre qu'aucune de ces chronologies ne peut affaiblir l'autorité, ni prouver contre l'exactitude de la chronologie hébraïque égyptienne.

Une chose que nous ne saurions trop inculquer, et qu'il est essentiel d'observer, c'est que les premières sociétés furent très peu nombreuses, et que tous les états n'ont eu que de faibles commencements. Il serait encore aisé de montrer par le témoignage de l'Écriture, que l'Égypte elle-même n'était point si florissante qu'on la fait du temps d'Abraham. On peut en conséquence se passer du calcul samaritan. Plus on approfondit les vraies origines des nations, plus aussi l'on sentira la vérité de la supputation du texte hébreu des Juifs ainsi que de notre Vulgate. Quelle que soit enfin la diversité des sentiments des écrivains sur cette matière, la vérité hébraïque n'en est pas moins un guide sûr, fidèle et suffisant pour nous fixer la-dessus, quoi qu'on dise encore l'auteur de l'*Essai sur la chronologie*, § 2 et suiv., pag. 30 et suivantes. Cet essai forme la III^e partie de l'ouvrage peu religieux, intitulé *le Monde, son Origine et son Antiquité*, 1^{re} part., de l'Âme et de son Immortalité, 1^{re} part., Londres, 1751, tom. II, in-12. Écrit qu'on attribue à M. De Maillet, autour du Tellamed, (Voyez le P. le Quicq; *Défense du texte hébreu*, etc., part. II, passim; *l'Antiquité des temps dérivée*, etc., ch. 7, pag. 214 et suiv.; *la Religion naturelle et la révélation*, etc., ou *Dissertations philosophiques, théologiques et critiques contre les incrédules*, tom. VI, Dissert. XXII, sur la chronologie de l'Écriture, ou *défense de cette chronologie et en particulier celle du texte hébreu*, art. 4 et suiv., pag. 40 et suiv., pag. 47 et suiv.; M. l'abbé Gauchat, *Lettres critiques ou analyse et réputation de divers Écrivains modernes contre la religion*, tom. XV, lettre CL, édit. de Paris, 1761, pag. 60 et suivantes, et autres.)

Reprenons quelques-unes des corrections que le R. P. Houbigant croit devoir faire au texte hébreu commun. En comparant le passage de la Genèse, XI, 52, où il est dit selon le texte hébreu, que Tharé, père d'Abraham, vécut l'espace de 205 ans, le docteur oratorien prétend, après le P. Morin et Samuel Bochart (*Geograph. sacr.*, pag. 865 nov. édit.), que ce calcul est absolument fautive. Pour le concilier avec ce que S. Etienne rapporte au chap. VII des Actes des apôtres, vers. 4, au sujet d'Abraham, il veut qu'on recoure nécessairement au texte hébreu-samaritan, qui ne donne à Tharé que 145 années de vie. Voici comment il raisonne (*in hunc locum* tom. I, pag. 24 et seq.). Tharé était âgé de 70 ans lorsqu'il eut Abraham; ce lui-ci en avait 75 quand il partit de Haran pour aller en Chanaan. Ces deux nombres donnent précisément 145. Or si Tharé était déjà mort dans le temps qu'Abraham entreprit ce voyage, comme S. Etienne le dit en termes bien formels, ils sentent que Tharé n'aurait vécut que 145 ans; par conséquent le texte hébreu commun lui donne mal à propos 60 ans de vie de plus. Donc ou S. Etienne se trompe, ou l'on doit suivre le texte hébreu-samaritan qui satisfait à toutes les objections. Le P. Houbigant croit même nous conduire à l'origine de cette erreur de calcul dans notre texte, en disant avec Samuel Bochart, que les copistes ont transcrit ici un D, qui a la valeur de 100, au lieu d'un

les difficultés qu'offrent divers passages de l'original hébreu. Le R. P. Houbigant s'est imposé une espèce

de loi qui ne vaut que 40. Erreur d'autant plus manifeste, ajoute-t-il, que dans les mss. allemands, la queue de la lettre P se trouvant raccourcie, devient presque semblable à la lettre D. D'où il infère que les Hébreux s'étaient servis anciennement de simples lettres numériques pour compter. Mais ce ne sont là que de vaines conjectures qui demandent de tout autres preuves que celles que nous venons d'exposer; et par cette méthode on trouvera aisément la raison de mille erreurs du texte qui n'ont d'autres sources que dans l'imagination des critiques. Le livre du Pentateuque des Juifs a toujours été copié avec une attention très-scrupuleuse sur des mss. d'une grande conservation, parce que le culte public y a été de tout temps intéressé. Or, pourra-t-on jamais se persuader que l'exemplaire qui aurait prétendu cette prétendue erreur d'un Koph pour un Mem eût été écrit en caractères allemands, dans la figure qui en est ronde, resset beaucoup la barbarie? Les mss. au contraire de bonne antiquité sont écrits en lettres carrées ou espagnoles, et il y a peu de livres de l'Ancien Testament qu'on se soit piqué de transcrire en caractères d'une plus belle forme que celui des cinq livres de Moïse. Les Juifs espagnols n'ont jamais manqué de pareils mss. sur lesquels nos premières éditions ont même été faites. Du reste, j'ai vu des manuscrits hébreux, copiés par des Juifs italiens, dont les caractères sont semblables à ceux qu'emploient les Juifs allemands, et où les lettres qui ont quelque ressemblance y sont cependant écrites de manière qu'il est très-difficile de confondre les unes avec les autres. Tel est un ms. hébreu, qui renferme toute la Bible, et qui est des mieux conservés. Il est sur de beau velin avec de grandes marges. C'est un volume très-proprement écrit et de gros format in-8^o, les lettres en sont nombreuses et accentuées; il y a quelques notes du keri-cheitib, mais elles sont d'une main différente de celle qui a transcrit le texte. Il y a à la fin une note du scribe, dans laquelle il est dit: Complément et absolutum est (opus). Laus Deo, hodie feria 4, XLVIII ad numerationem (sive duobus diebus ante Pentecosten), anno 215 computi minoris (Chr. 1455), hic Florentina. Laus Deo: benedictus Deus in aeternum, Amen, Amen. Telle est la véritable date de ce ms., qui appartient à notre bibliothèque de Cassane (in GG). Pour le rendre plus vieux d'une centaine d'années, quelque main juive y a retouché, dans les nombres 227, la lettre q qui vaut 200, et en a fait une espèce de p qui exprime le nombre de 100; mais la rature y est faite de façon qu'on ne peut se méprendre sur le vrai temps auquel ce ms. a été copié. Il y a à la tête du livre de la Genèse une miniature qui représente Adam et Eve. Le ms. a été probablement écrit pour quelque personne de considération.

Revenons au R. P. Houbigant. Il faut avouer qu'il n'a pas déguisé les réponses qu'on donne ordinairement pour expliquer la contradiction apparente qu'offre le passage que nous discutons, quand on le compare avec celui de S. Etienne; mais il les propose d'une manière superficielle: il en tire même des conséquences si peu naturelles, qu'elles n'en rendent pas son hypothèse plus vraisemblable. Nous reprendrons son hypothèse plus volontiers que de croire que Tharé ait en Abraham lorsqu'il n'était âgé que de 70 ans. Dans la Genèse il est dit (*loc. cit.*, verset 26) que Tharé avait vécu soixante et dix ans engendra Abraham, Nachor et Aran. Mais comme il est certain que Tharé n'eut point de la sa fois ses trois fils l'an 70 de son âge, quoi de plus naturel que d'interpréter ce passage selon le style ordinaire de l'Écriture? Abraham est mis ici à la tête des enfants de Tharé, non à cause du rang qu'il tenait par sa naissance, puisqu'il n'était effectivement que le troisième fils de son père, mais

de loi de méconnaître les règles de grammaire, constatées par l'usage que les plus savants Juifs en ont

seulement en égard aux prérogatives dont le Seigneur Phiora en le faisant devenir le chef d'un peuple parmi lequel la religion sainte devait se perpétuer jusqu'à la venue du Messie. Moïse suit constamment cette méthode toutes les fois qu'il parle des enfants des patriarches par rapport à la religion; 2^o que les paroles de l'original ne pronont pas même à la rigueur qu'Abraham naquit l'an 70 de Tharé. La seconde partie que Moïse y emploie non sans dessein, exige qu'on rende ce passage de la manière suivante: *Vixit autem Thare annos septuaginta; deinde genuit Abraham, Nachor et Aran. Doit-on conclure de là qu'Abraham fut l'aîné de Tharé? Il en est de ce passage comme de celui que nous avons discuté ci-dessus, au sujet des trois fils de Noé, et où il est dit que ce patriarche engendra étant âgé de 500 ans. Moïse y nomme d'abord Sem, qui n'était cependant point l'aîné des enfants de Noé; 3^o que c'est un sentiment très-fondé, appuyé même du témoignage de la plupart des interprètes anciens et modernes, que Sara, épouse d'Abraham, était fille d'Aran, fils de Tharé. L'Écriture (Genèse, XVII, 4, 17) nous assure qu'Abraham avait dix ans de plus que Sara. Or, si Abraham avait été le premier-né de Tharé, il s'ensuivrait qu'Aran aurait en Sara avant l'âge de dix ans; ce qui paraît incroyable. Donc Abraham n'a pu naître l'an 70 de Tharé. Le P. Houbigant (*in Genes. XX, 12, tom. I, pag. 80*) adopte à la vérité ce que dit S. Jérôme (*Question. in Genes., Oper. tom. II, col. 524*); savoir, que Sara était la propre fille de Tharé; mais ce père s'exprime ici de manière à faire douter que tel fut son véritable sentiment, puisque dans le même livre (*in cap. XI Genes., ibid., col. 517*) il soutient positivement le contraire, en disant qu'Aran était le père de Sara, autrement appelée Jescha; 4^o qu'Abraham n'a pu être le premier-né de Tharé; la raison en est encore que Mica, fille d'Aran, était assez âgée pour avoir épousé Nachor, frère d'Abraham, et que Loth, neveu de ce patriarche et fils de Nachor, paraît avoir été à peu près du même âge. D'où il suit que Nachor a dû être l'aîné de cette famille. Ainsi rien ne répugne à dire qu'Abraham ne vint au monde qu'à l'an 150 de Tharé; et c'est le sentiment le plus reçu parmi les interprètes. Si à ces 150 années vous ajoutez les 75 autres qu'avait vécu Abraham, lorsqu'il se retourna en Chanaan après la mort de son père, vous aurez précisément la somme de 205 ans que l'Écriture donne de vie à Tharé. Il n'y a donc point de contradiction dans ce passage de l'Écriture, comme le prétend M. de Voltaire (*Nouveaux Mélanges philosophiques, critiques, etc.*, 1^{re} part., pag. 77, sine loco 1765). Si ce trop fameux écrivain eût eu de la bonne foi, s'il eût examiné cette partie historique des livres saints, par les mêmes règles qui nous conduisent dans la critique des autres histoires, il n'eût point trouvé des difficultés dans le passage que nous discutons; il eût parlé avec plus de confiance des actions du S. patriarche des anciens Hébreux. Mais, réplique le P. Houbigant, qui peut croire que Tharé ait en Abraham à l'âge de 150 ans, puisque Abraham dit lui-même plus bas (*ibid.*, cap. XVII, 17): *Us homine de cent ans au ra-t-il donc un fils? On ne peut qu'être surpris, comme l'a très-bien observé le journaliste de Trévoux (mai, vol. II, 1755, édit. de Hollande, pag. 458)* qu'une telle instance ait fait impression sur le P. Houbigant. Abraham disait cela plutôt à cause de sa propre vieillesse; c'est, continue le journaliste, la pensée de S. Augustin dans son livre de la Cité de Dieu, chap. 28; et ce qui répond à tout en ce genre, c'est que le même patriarche est, à l'âge de 150 ans, six enfants de Cétbara (Voyez *Benedict. Pererius in cap. XVIII, XX et XXV Genes. Commentar. tom. II, lib. XVI, pag. 415, num. 205*, et pag. 414, num. 211 et seqq., et*

fait de temps immémorial, et auxquelles la plus saine partie des hébraïsants s'est toujours attachée. En sui-

tom. III, pag. 352 et seq.; 504 et seq. edit. romane 1592-95.)

Une seconde objection, qui ne frappe pas moins le docte oratorien que la précédente, c'est que si Abraham n'est point le premier-né de Tharé, et s'il faut en fixer la naissance à l'âge 150 de son père, il faudra donc dire que les autres fils, qui forment la suite de la chronologie sacrée, ne sont point les aînés, et que leurs pères auront vécu plus d'années que ne leur en donne la même chronologie, avant qu'ils eussent eu des fils. Or, comme tout l'ordre des temps, établi dans les livres saints, dépend de ces années mêmes que vécurent les patriarches avant d'engendrer, qui ne voit que c'est renverser entièrement la chronologie sacrée, si l'on passe jamais une telle supposition? Nous avons répondu en partie à cette objection en parlant de Sem; nous dirons toutefoix avec le journaliste de Trévoux (loc. cit., pag. 459), qu'on accordera bien que les enfants nommés dans cette suite de patriarches n'auront pas toujours été les aînés. En effet, quel inconvenient y a-t-il, par exemple, qu'Arphaxad, qui est dit avoir engendré Salé à l'âge de 35 ans, ait eu avant Arphaxad quelques autres enfants mâles ou femelles; et quel dérangement cela peut-il mettre dans la chronologie? Mais on n'ouvrera pas que les pères ont vécu plus longtemps que ne le marque l'Écriture, avant d'avoir eu l'enfant nommé dans la suite patriarcale: on ne donnera à Arphaxad que 35 ans, quand il a engendré Salé; et il en est ainsi des autres. La seule exception qu'on se permettra d'admettre, sera pour la génération de Tharé, à cause des deux textes de la Genèse combinés avec celui des Actes des apôtres; encore n'est-ce pas là une exception formelle, puisque de trois enfants de Tharé il y en aura un engendré à l'an 70 de son père. En un mot, nous croyons, ajoute le journaliste, qu'il est plus à propos de recourir à une solution si naturelle, que d'ôter au patriarche Tharé 60 années de vie, contre l'expression manifeste du texte hébreu, de toutes les versions, de l'Histoire de Joseph, etc. Plûtôt que de faire un retranchement si considérable et si contraire à l'Écriture, le P. Pétau et plusieurs autres savants avaient imaginé deux voyages d'Abraham dans la terre de Chanaan, au lieu d'un seul dont parlent les livres saints; mais cette explication est un système et une machine. Il est moins aisé de s'en servir que de satisfaire aux difficultés de l'opinion qui fixe la naissance d'Abraham à l'an 150 de son père.

C'en est assez sur cette controverse chronologique; nous y avons donné une certaine étendue pour prévenir l'abus manifeste que nos incrédules en font contre toute la bonne foi. Le P. Houbigant la retouche même dans sa préface de son second volume (pag. 6, seq.); mais sans insister davantage là-dessus, renvoyons simplement à ce que le même journaliste a répondu à ce docte oratorien (Mémoire de Trévoux, septembre 1755, pag. 208 et suiv.).

Voyons si ce savant sera plus heureux dans d'autres corrections qu'il a tenues de notre texte hébreu imprimé. Il est absolument nécessaire d'en produire encore quelques exemples, pour justifier le jugement que nous portons des travaux de ce critique.

Genèse, IV, 15, le P. Houbigant observe (in hunc locum, t. I, p. 15) qu'au lieu de la leçon ordinaire qui porte: כַּבְּשֵׁי אֶרֶץ כְּנָעַן (Major est iniquitas mea) quam ut remittatur, on doit lire כַּבְּשֵׁי אֶרֶץ, comme il y a dans deux manuscrits qu'il cite. Il pouvait ajouter que plusieurs de nos éditions ont cette dernière leçon: je la trouve même dans un manuscrit sur parchemin en 5 vol. in-4°, dont j'ai fait mention ci-dessus. La raison que nous donne ici de la docte oratorien pour montrer que l'on ne doit pas admettre la 1^{re} leçon, est cependant singulière; car il assure que l'infinifit de la seconde conju-

gaison Niphal, ne souffre point le vau ו; raison qui montre évidemment que le P. Houbigant a négligé un peu trop les règles de la grammaire. Il devait savoir qu'on dit aussi bien כַּבְּשֵׁי אֶרֶץ, כַּבְּשֵׁי אֶרֶץ, et que ce mot est de la première conjugaison Kal, des verbes définitifs; et lamed מ, qui conservent souvent le v au à l'infinifit.

Genèse, IV, 9. Mo se nous représente Noé comme un homme juste et parfait au milieu des hommes de son temps. Pour rendre cette idée, l'écrivain sacré emploie les mots: צַדִּיק הָיָה דְּרוֹתָיו וְהָיָה נִיטָר. Justus, integer erat in generationibus suis, i. e., in tempore suo. Au lieu de דְּרוֹתָיו le père Houbigant veut qu'on y mette le terme de בְּרִדְדָה in vis suis; parce que le sens l'exige, selon lui, et que cette façon de parler, perfectus in vis suis, se trouve d'ailleurs dans Ezéchiel, XXVIII, 15, au sujet du roi de Tyr, duquel le prophète prédit la chute, qu'enfin le mot בְּרִדְדָה avec son suffixe, ne s'emploie jamais pour ceux qui vivent dans le même temps. Mais ce sont là de vaines conjectures: et qui ne voit que par cette correction le docte oratorien nous fait disparaître la belle image que Moïse veut nous tracer de la sainteté des mœurs de Noé respectivement aux hommes de son siècle? La malice des hommes était extrême au temps de Noé; et c'est à quoi Moïse fait allusion en parlant de la conduite du second réparateur du genre humain. L'autre expression que le P. Houbigant veut substituer à celle de Moïse, nous enlève cette idée qu'il faut nécessairement conserver, pour en sentir toute la beauté. L'exemple qu'il apporte le P. Houbigant, ne prouve rien, et les mots צַדִּיק הָיָה justus, integer, ont bien plus de force que perfectus in vis suis בְּרִדְדָה. Il est fâcheux pour le P. Houbigant, qu'il n'ait pu appuyer sa correction sur le Pentateuque des Samaritains, qui ne dit rien de plus que le texte hébreu des Juifs. Toutes les anciennes versions sont même contraires à la conjecture du docte oratorien.

Il est dit Genèse XIV, 1, 2, que quatre rois ligués ensemble firent la guerre contre cinq rois de la Pentapole. Le texte hébreu des Juifs annonce cet événement d'une manière qui paraît défœtueuse au P. Houbigant, mais qui n'est pas moins analogue au génie de la langue. Ce sont de ces difficultés qu'on rencontre à chaque pas dans l'Écriture originale, et qui embarrasseront à peine un hébraïsant de deux ou trois mois. Notre docte oratorien s'inscrit toujours en faux et même avec enthousiasme contre les premiers principes de la grammaire; il affecte d'en ignorer les règles les plus communes; mais il s'efforce en vain d'en détruire les ellipses, qui en sont inséparables, parce qu'elles caractérisent le style hébreu.

וְהָיָה בְּיַמֵּי אֲמֹרָה מֶלֶךְ שֶׁנֶּרְוָה וְהָיָה בְּיַמֵּי אֲמֹרָה מֶלֶךְ שֶׁנֶּרְוָה, ainsi que porte le texte, vers. 1 et 2, le P. Houbigant, qui ne voit ici aucune liaison, prétend qu'on a dû lire anciennement וְהָיָה בְּיַמֵּי אֲמֹרָה מֶלֶךְ שֶׁנֶּרְוָה וְהָיָה בְּיַמֵּי אֲמֹרָה מֶלֶךְ שֶׁנֶּרְוָה. Ce qu'il rend ainsi: Accidit autem diebus illis, ut Amraphel rex Sennar (et Arioch), etc., (bellum) gererent, etc. L'auteur tort de me récrier contre cette version, puisqu'elle est conforme à celle que saint Jérôme nous a laissée, et qu'elle exprime d'ailleurs très-bien la pensée de Moïse. Mais le P. Houbigant est blâmable de ce qu'il veut réformer le texte d'après cette version. Il ne devait point ignorer que saint Jérôme ait parlé d'une manière barbare, s'il eût rendu ce passage à la lettre, sans y suppléer en latin ce que l'ellipse, qui fait une élégance dans le style hébreu, annonçait elle-même.

Or ce sous-entendu seulement un pronom avec sa conjonction au commencement du second verset, comme s'il y avait en hébreu וְהָיָה בְּיַמֵּי אֲמֹרָה, ou enfin la

traitement opposées aux véritables notions qui nous en restent, même dans les écrits d'un peuple qui l'a simple particule ו unie au mot נָשָׂא fecerunt, la pré-tendee réforme est absolument inutile; et nous traduirons par Dans le temps qu'Amraphel était roi de Sennar, Arioch roi d'Ellaur, Chodorahomor roi des Elamites, et Thadai, roi des nations, il arriva (que ces princes) firent la guerre contre Bara, roi de Sodon. C'est donc courir après des chimères que de dire que les anciens Juifs ont lu certainement ce passage de la manière que le corrige notre docte oratorien, en rejetant sur la faute des copistes l'omission des trois ou quatre lettres qui forment la leçon qu'il veut introduire, et qu'il place dans son Index mendorum en qualité de correction. Si nous exceptons la version arabe, qui a suppléé à l'ellipse par un simple pronom, le texte hébreu samaritain, la traduction samaritaine, le syriaque, le grec même des Septante l'ont laissée subsister, parce que les auteurs de ces versions et ceux qui ont revu le texte des Samaritains ou qui l'ont retouché dans plusieurs endroits, ont cependant senti que cette façon de parler était selon l'analogie de la langue hébraïque.

Dans le même chapitre de la Genèse, vers. 6, Moïse continuant à faire le récit des conquêtes de Chodorahomor, accompagné des rois qui s'étaient joints à lui, dit que ces princes chassèrent encore les Horréens de leur montagne de Seir. בְּרִדְדָה יִשְׂרָאֵל le texte du Pentateuque des Samaritains porte ici בְּרִדְדָה יִשְׂרָאֵל; termes que le P. Houbigant préfère à ceux du texte hébreu des Juifs. Mais ce savant oratorien n'est point assez fondé pour faire considérer la leçon du texte hébreu vulgaire comme défœtueuse. Celle du samaritain n'a à la vérité rien qui s'éloigne de l'analogie hébraïque: on dit en effet בְּרִדְדָה יִשְׂרָאֵל montes Orientis, et בְּרִדְדָה יִשְׂרָאֵל montes Dei, etc. L'autre leçon est-elle donc contraire au génie de la langue. C'est ce que le P. Houbigant ne prouvera jamais. Je dis plus: elle est la seule vraie dans ce passage de Moïse. Les monts de Seir s'étendaient jusqu'au désert de Pharan; mais l'endroit d'où les Horréens furent chassés était une des principales montagnes de cette contrée. Ils s'y étaient naturellement fortifiés pour mieux résister à l'attaque de Chodorahomor et des autres rois. Non-obstant la situation du lieu qui était très-avantageuse, ils ne purent défendre leur propre montagne de Seir quoique les approches en fussent difficiles. Classés de ce poste, qui paraissait les mettre à couvert des insultes de l'ennemi, ils furent même poursuivis jus-qu'à la plaine de Pharan, qui était près du désert, ainsi que le dit l'Écriture. Voilà deux idées que Moïse veut nous faire saisir. Assurément il ne pouvait les présenter dans des termes plus propres que ceux dont il se sert; et le mot בְּרִדְדָה montes coram, rend parfaitement la première de ces idées. Une chose qu'on doit aussi observer, c'est que toutes les fois que l'Écriture fait mention des monts de Seir, il n'en est point parlé au pluriel, ni de la façon que le porte le texte hébreu-samaritain. Voyez Genèse XXXV, 8, 9; Deutéron., I, 2; II, 1, 5; Josué, XV, 10; XXIV, 4; Paralipom., IV, 42; II Paralipom., XX, 10, 22, 23; Ezéchiel, XXV, 2, 3, 7, 15.

Exode, II, 21, il est dit que Moïse après avoir délivré les filles de Jéthro de la violence des pasteurs madianites, consentit à demeurer avec lui: ce que le texte hébreu commun exprime par le terme וְהָיָה וְהָיָה, consentit. Le P. Houbigant blâme cette leçon, parce qu'il prétend que ce terme signifie ici jurare factus est (Moïse se apud Jethro habitaturum); et il lui substitue celle du texte hébreu samaritain, qui a וְהָיָה sans le vau ו. Mais le P. Houbigant et l'auteur des Nouveaux Eclaircissements sur le Pentateuque samaritain, ch. 8, pag. 106, qui adopte la réforme du docte oratorien, auraient dû sentir que ce terme, susceptible de divers sens, signifie tantôt consentit, tantôt adju-

constamment étudié. Il s'est déclaré contre les équalages, les réticences, les ellipses, les anomalies qui naissent, juramento adstrinxit (I Rois, XIV, 24), soit qu'on le trouve avec le vau, soit qu'il ne l'ait point. Ainsi qu'on fasse venir ce mot de la racine נָשָׂא ou du verbe נָשָׂא juravit, la même difficulté subsiste dans les deux textes du Pentateuque; et il est très inutile de corriger l'un par l'autre. Conservons la leçon du texte vulgaire; et interprétons-la relativement à la suite naturelle du contexte. Or, comme il ne paraît pas que Moïse se soit jamais obligé par serment à demeurer avec Jéthro, quoique tel ait été le sentiment de quelques interprètes, le mot וְהָיָה ou וְהָיָה, se trouve ici au futur de la conjugaison Hiphil, mais qui se rend par un présent, en égard au vau conversif, doit avoir la même signification qu'on lui donne ailleurs. Voyez Deut., I, 5; II Rois, VII, 29; Job, VI, 28; etc.; dans tous ces passages le mot en question ne signifie pas autre chose que vouloir, consentir, se complaire, etc.

Genèse, XLIX, 11, le P. Houbigant préfère à la leçon ordinaire וְהָיָה הִיגֹן, celle du Pentateuque hébreu-samaritain, qui porte וְהָיָה הִיגֹן. Pour faire accorder ce terme avec la suite du verset, le docte oratorien juge à propos d'introduire quelques légers changements dont on pourrait sans doute lui montrer l'inutilité. Mais en adoptant וְהָיָה il dit être un terme construit au lieu d'un absolu, n'est-ce pas reconnaître une anomalie dans le même mot? Si le P. Houbigant avait des principes suivis, pourquoi a-t-il rejeté ailleurs ces sortes d'anomalies qui il est forcé d'admettre dans le passage que nous examinons. Tant il est vrai que son système est peu exact.

Exode, XIII, 2, Moïse adressant la parole au peuple, lui dit: Souvenez-vous de ce jour auquel vous êtes sortis de l'Égypte. Il se sert ici du mot נִסְיֹנִי memento. Le P. Houbigant se déclare contre cette leçon sur l'autorité du Pentateuque samaritain, qui porte נִסְיֹנִי memento. Si cette dernière leçon doit être préférée à la première, il faudra donc réformer une bonne partie de ce chapitre, où Moïse ne parle jamais au peuple au pluriel; cependant notre docte oratorien passe sur tous ces versets, tels que les 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, etc. Il est vrai qu'il exprime par des pluriels ce qui y est dit au singulier dans les 4 et 5 versets; mais il n'est point constant dans le reste de sa traduction latine. Il a affecté d'ignorer qu'en hébreu le nom de peuple se rapporte à un pluriel, tantôt à un singulier, ainsi qu'on le voit dans ce chapitre de l'Exode et ailleurs.

Idem, vers. 11, l'hébreu imprimé a וְהָיָה בְּיַמֵּי אֲמֹרָה וְהָיָה בְּיַמֵּי אֲמֹרָה. Cuius autem introductio et Dominus in terram Chanaan. Le kiri de nos Bibles, met en marge וְהָיָה בְּיַמֵּי אֲמֹרָה. Le texte hébreu-samaritain porte וְהָיָה בְּיַמֵּי אֲמֹרָה: il n'en faut pas davantage au P. Houbigant pour placer בְּיַמֵּי אֲמֹרָה dans son Index mendorum. Quand le kiri avertit de ces sortes de leçons, cela ne suffit-il pas? Qu'est-il nécessaire d'en grossir les listes des fautes du texte hébreu? Au reste notre ms. en trois volumes sur parchemin in-4° a retenu בְּיַמֵּי אֲמֹרָה plusieurs imprimés ont וְהָיָה et même וְהָיָה בְּיַמֵּי אֲמֹרָה.

Deutéronome, XXXI, 26, on lit dans notre texte commun: Accipiendo librum legis istius (et ponite in latere arce, etc.). Le P. Houbigant (in hunc locum) n'est point le seul qui taxe de faute le terme קָקַד (voyez les Nouveaux Eclaircissements sur le Pentateuque samaritain, ch. 6, pag. 106 et suite). J'ai mis moi-même, sans trop y penser, קָקַד (vol. I, pag. 60, not.), que j'ai traduit avec la Vulgate par tollite, leçon qu'autorise le texte hébreu-samaritain: j'avais alors sous les yeux la Bible du P. Houbigant. Quoique ce terme paraisse au premier aspect,

caractérisent le style hébreu ; c'est qu'il a jugé de la langue hébraïque par celle des Grecs et des Latins, analogue au mot וְשִׁבְתָּם et pontre, qui vient après ; tout bien considéré, l'on doit conserver לקח qui est ici un gérondif irrégulier de la conjugaison kal ; et en traduisant, Tollendo ou accipiendo librum legis hujus, ponetis (cum) in latere arcae facturis, je ne vois rien qui soit contraire au génie hébreu dans l'expression que l'on regarde comme une erreur de copiste.

1^{er} livre des Rois, I, 16, au lieu des mots : לְבִי בִרְלִיל (Ne reptes ancillam tuam) tanquam filiam Belial, ainsi que nous lisons dans le texte hébreu d'aujourd'hui, le P. Houbigant substitue les suivants לְבִיךָ בְּרַב בִּרְלִיל ; ce qu'il traduit par (Noli quæra ancillam tuam sic habere) ut filiam Belial : correction absolument inutile. En rendant la particule לְבִי par tanquam, ad instar, veluti, qui est ici sa signification propre, je déce le P. Houbigant de jamais montrer que cette manière de parler répugne au style des écrivains sacrés : on pourrait en trouver plus d'un exemple ; mais je me dispense de les citer pour abrégé.

Voici un autre passage qui prouve encore que le docteur oratorien aurait pu mieux employer son loisir à découvrir les prétendues fautes du texte imprimé. Dans le vingt-troisième verset du même chapitre, Eleana dit à Anne son épouse : עֲשֵׂי הַרְבֵּה בְּעֵינַי בֹּנִים בֹּנִים (Fac bonum in oculis tuis. Fuites ce que vous jugerez à propos). Le P. Houbigant regarde le mot וְשִׁבְתָּם comme une expression vicieuse : il veut mettre וְשִׁבְתָּם, et nous cite le chaldéen, le syriaque et l'arabe pour autoriser cette leçon. Mais, quand toutes les versions du monde porteraient autrement que le texte commun, est-ce une bonne preuve que celui-ci soit faulx ? Les interprètes ne s'attachent pas toujours à la lettre du texte. D'ailleurs le docteur oratorien devrait observer que ce passage est parallèle à quantité d'autres de l'Écriture où l'on trouve le même tour de phrase. Voy. Gen., XVI, 6 ; 1^{er} livre des Rois, III, 18 ; II, Rois, X, 12, etc. Le P. Houbigant y dit cependant rien sur ces différents passages ; nouvelle preuve qu'il est peu d'accord avec lui-même, et que ses corrections n'ont d'autre fondement que son imagination.

IV Rois, VII, 4, וְעַתָּה אֵין דָּרִי Si vivificabat nos. Lisez, dit le P. Houbigant וְעַתָּה דָּרִי, comme je le trouve dans le ms. de la bibliothèque des PP. de l'Oratoire, num. 42. Je ne blâme point cette leçon ; mais l'autre est-elle une faute ? non sans doute. Pourquoi le P. Houbigant n'a-t-il pas sverti que dans nos Bibles imprimées on a remédié à l'absence de ce va n par un point voyelle, qui y supplée abondamment ? Sont-ce donc là des corrections dignes d'occuper la plume d'un véritable critique ? Le P. Houbigant s'en embarrasse fort peu. Il lui suffit de pouvoir grossir les listes des erreurs du texte. Aussi cette correction ne lui a point échappé dans son Index mendorum. Il y a en cela une affectation puérile. Ses catalogues de fautes sont pleins d'une infinité de pareilles corrections. Finissons par un autre exemple bien remarquable du peu de cas que l'on doit faire des corrections du P. Houbigant. Au chapitre VI, 9, de l'Écclésiaste on lit dans l'hébreu : מִבְּרֵית מִרְיָם מִבְּרֵית מִרְיָם Præstat visio oculorum quam ut vagetur anima. Comme le docteur oratorien n'a rien compris à ce passage, il ne faut pas s'étonner qu'il l'ait traité de faulx. En changeant deux lettres dans le mot מִבְּרֵית מִרְיָם, qu'il lui plût de convertir en מִבְּרֵית מִרְיָם, il eut trouvé le sens de la difficulté. Mais sa découverte est peu heureuse. Voici comment il traduit : Paululum recreat oculos factus melis, sed citam locum vanitas et mentis afflictio. Idem, in hunc locum, tom. III, pag. 295. Est-ce présenter la grande vérité que Salomon veut inculquer à ses lecteurs pour leur faire sentir la vanité des cho-

dont les tours sont passés dans la nôtre. C'était au contraire dans une profonde étude du texte que le R. P. Houbigant aurait découvert ces règles essentielles et la manière de les expliquer. Il s'est étuvé à chaque pas contre ces principes, mais il n'a pu les dévairer ; aussi l'a-t-on vu s'ériger en censeur hardi de ce texte, et a-t-il montré presqu'en partout une affectation même puérile à y trouver des vices plus ou moins notables. Car à quoi bon ce vain et fastueux étalage de listes immenses de fautes du texte qu'il a placées à la fin de chaque volume sous le titre d'INDEX MENDORUM, et tout cet attirail de variantes dont il a surchargé les marges de son premier tome ? Examinez de près ces diversités de leçons et ces longs catalogues de fautes ; sur deux ou trois erreurs de copistes mais de nulle conséquence, vous en rencontrerez des milliers qui sont imaginaires. Cent fois vous y verrez des Van, des Jod et des Aleph, qui ne changent rien dans la substance des termes hébreux, parce que nos éditeurs ont suffisamment remédié à l'absence des mêmes lettres, la plupart superflues, par des points voyelles, par d'autres marques diacritiques et par de petites observations marginales. Il est vrai, qu'en se déclarant encore contre l'antiquité et l'usage des points hébreux, le docteur oratorien a dû considérer comme défectueux ceux des mots qui manquaient de ces sortes de lettres ; et en conséquence de cette hypothèse, il s'est cru obligé de les faire reparaitre dans leur état primitif. Mais n'est-ce pas multiplier inutilement la liste des variantes des humaines ? L'on ne peut saisir cet important objet sans être accontumé au style hébreu, et il ne faut point ignorer que le premier membre de ce passage est tout métaphorique ; car les mots de vue des yeux ne signifient ici autre chose que la jouissance de des objets sensibles, et que les mots d'âme et de cœur, c'est-à-dire ne sont autres que nos desirs et nos passions. En les satisfaisant, nous éprouvons en nous mêmes un vide qui en décele la vanité. Nous avons plus d'un exemple dans l'Écriture, où le terme d'âme se prend en ce sens. Voyez Proverbi, XXIII, 2, etc. Telle est l'idée que renferme ce passage, qui bien loin d'être corrompu, comme le prétend le P. Houbigant, nous donne une excellente leçon que les hommes ne perdent que trop de vue. Ainsi Salomon veut dire ici : Qui tant mieux jouit du présent que de se rendre de vaines espérances, ou que de courir après les desirs que la cupidité enfante ; mais que tout cela est vanité, etc.

Comparez cette magnifique idée de l'écrivain sacré avec l'interprétation du docteur oratorien, qui de plus insipide que sa manière de la rendre : Un rayon de miel recrée un peu la vue. Est-ce là un sens bien naturel, et se trouve-t-il dans l'ordre des vérités qu'offre tout le contexte de ce chapitre ? Il faut avouer que notre critique abuse de sa trop grande sagacité. Elle le conduit à des extrêmes, en lui suggérant des changements dans un texte auquel il n'eût jamais touché s'il eût bien étudié le génie hébreu. Ne grossissons pas davantage cette note, qui est assez longue. Il nous serait aisé de suivre le P. Houbigant dans une foule d'exemples fort mal éayés qu'il a donnés de la corruption du texte hébreu commun. En examinant de plus près ses différentes preuves, nous en feririons même une démonstration complète qu'il s'en faut bien que l'état actuel de ce texte ne soit tel qu'il l'a avancé sur sa propre autorité, pour avoir affecté de mépriser et nos grammaires et nos lexiques.

texte ? D'ailleurs la question des points voyelles, de leur origine et de leur usage, est-elle si décidée que l'assure le docteur oratorien dans ses Prolegomènes ? Sont-ils aussi récents et aussi inutiles qu'il le suppose ? Nous avons déjà touché cette matière ; le R. P. Houbigant nous force d'y revenir malgré nous-mêmes. Nous dirons donc, mais en deux mots, avec un célèbre littérateur, d'une érudition immense, que tous ces savants qui prétendent pouvoir entendre les manuscrits orientaux, soit arabes, soit syriaques, soit chaldaiques et hébreux, sans autre secours que celui des trois ou quatre lettres אררי, qu'on appelle les Mères de la leçon, doivent avoir très-peu manié de ces manuscrits. Schultens, qui est cet habile homme dont je veux parler, faisait toucher au doigt, observe un journaliste, la faulxité des assertions de M. Simon et de divers autres sur cette matière ; et pour dire quelque chose de plus particulier encore, il donnait la grammaire de M. l'abbé Maslef, cette grammaire tant vantée par le R. P. Houbigant, pour un chef-d'œuvre de rêveries, production d'un homme qui n'a assez respecté ni le public ni son propre honneur, en osant la mettre au grand jour (1).

Notre docteur oratorien a voulu simplifier le plan de L. Cappel (2). Il a dépouillé le texte hébreu de l'édition de Van der Hooft de tout cet attirail d'accents et de points, si incommode pour nos hébraïsants modernes. J'avoue que c'est un mal auquel, dans le fond, il est aisé de remédier. Le R. P. Houbigant devait s'en tenir là. Et que n'eût-il point mérité et de la religion et des lettres, si, au lieu de ne chercher qu'à s'inscrire en faux contre tous les principes reçus, il ne se fût étudié qu'à mettre la vérité hébraïque dans un plus grand jour, en s'attachant uniquement à la défendre contre les vaines attaques d'une critique immodérée, et en nous faisant remonter à la véritable origine des variantes entre les divers textes ! Ses vingt-deux règles (3) sur la manière de découvrir les fautes du texte et sur l'art d'y remédier en le corrigeant, sont la plupart dangereuses, au jugement même d'un autre savant journaliste (4) qui comble cependant d'éloges l'ouvrage du R. P. Houbigant, quoiqu'il n'en pallie pas les défauts (5).

(1) Institutiones ad fundamenta linguæ hebrææ, pag. 25; Bibliothèque des sciences et des beaux-arts, part. II, octobre, etc., 1756, pag. 343 et suiv.

(2) Voyez ci-dessus, vol. II, pag. 555, not. 4. Louis l'appel faisait cependant bien plus de cas du texte hébreu que n'en a fait le P. Houbigant. Quod autem in ejusmodi editione primas et potiores partes codicis masoretico tribimus non samaritano, est propter Judeorum supra Samaritanos prerogativa, tum quod censorum Judæi longe quam Samaritani in religione et sacris accuratiores. Cappelius, Criticæ sacræ Defensio, § 51, ad calcem ejusd. criticæ, pag. 605.

(3) Vid. ejusd. Prolegomena, cap. 4, pag. 155 et seqq.

(4) Confer. Nova Acta eruditiorum Lipsiæ, mensè februario an. 1760, pag. 50.

(5) Ibid., pag. 49 et seqq.; mens. septembr., part. II, pag. 515 et seqq.; mens. decembr., pag. 655 et seqq. Voyez aussi Mémoires de Trévoux combinés avec le Journal des savants, édit. de Hollande, mai 1755,

Il nous est impossible de suivre pas à pas notre docteur oratorien. Quatre grands volumes in-fol exagéreraient une infinité de remarques qui nous menaieraient au delà des bornes qu'il faut nous prescrire. Nous devons éviter la prolixité, parce qu'il nous reste encore bien des choses à dire. C'est assez d'avoir relevé en gros le peu de solidité de l'ouvrage de ses principes, et d'avoir montré combien porte à faux la critique dont il fait usage pour les étayer. Ce savant eût fait un ouvrage immortel, s'il eût suivi scrupuleusement les autres règles pleines de sagesse qu'il avait posées, mais qu'il n'a que trop mécomées. Tous jours en conséquence d'une précipitation de copiste, il aperçoit dans tous les manuscrits des défauts sans nombre, et qui n'existent jamais. Nous renvoyons dans nos notes à quelques exemples qui appuient nos assertions contre les vaines conjectures du R. P. Houbigant ; et ces exemples, que nous prenons indifféremment çà et là entre un millier que nous pourrions choisir, prouvent d'une manière évidente que ses prétendues corrections sont plus l'effet de la prévention et du hasard que le fruit d'un travail combiné et des profondes réflexions si nécessaires dans une matière de cette importance. Aussi sa manière de recueillir les variantes du texte hébreu a-t-elle été contredite et réfutée dans une bonne partie de l'Europe par des arguments très solides. Voyez les différentes dissertations que Hesselgren, célèbre professeur des langues orientales en l'université d'Upsal, le savant Rav en Hollande, le fameux philologue Jean Henri Michaëlis à Gœttinge, et quelques autres habiles hommes ont publiés contre lui.

Nous ne touchons point au reste du commentaire critique du savant oratorien. Cette matière est presque étrangère à notre sujet ; nous ne considérons ce grand corps d'ouvrage que dépendamment de cette foule innombrable de corrections imaginaires que son auteur a introduites dans le texte imprimé. Quant à ses autres explications, c'est aux interprètes de l'Écriture qu'il appartient de les apprécier selon leur mérite ; nous ne devons pas cependant dissimuler qu'en général elles offrent des traits qui décelent un homme de beaucoup de talents.

Mais que le R. P. Houbigant sache que ces fautes du texte ne sont ni en si grand nombre ni telles qu'il l'a dit. Les règles les plus simples, comme les plus communes de grammaire, sans tant de critique, suffisent pour redresser ces légères inadvertances qu'on rencontre quelquefois dans nos imprimés hébreux. Rien n'est donc plus faux que de soutenir que toutes nos éditions ont été faites sur de mauvais manuscrits ; nous avons donné des preuves du contraire d'après le R. P. Houbigant lui-même. Les fautes qui existent dans nos Bibles imprimées prouvent seulement que nos éditeurs se sont servis de manuscrits qui n'étaient point entièrement de couvert de l'inattention des copistes. Nos éditeurs auraient pu toutefois faire pag. 45 67 ; pag. 449-470 ; septembr. pag. 205-228 ; octobre, pag. 415-466.

disparaitre ces petites négligences en collationnant leur copie sur un plus grand nombre d'exemplaires. Nous reconnaissons avec le R. P. Houbigant que l'on peut remédier à ces inadvertances en recourant à nos anciennes versions. Mais il faut observer que, lorsque ces versions s'accordent contre le texte actuel, ce n'est point une bonne preuve que ce texte soit faux, parce qu'il arrive souvent que les anciens interprètes se sont copiés les uns les autres : la saine critique exige de les considérer alors comme un seul et même traducteur dont l'autorité doit être pesée au sanctuaire de la vérité. Cette remarque mérite assurément toute notre attention, et le R. P. Houbigant ne devait pas la perdre de vue. Tout auteur encore qui, s'autorisant de la comparaison de divers textes, se détermine enfin à un choix de telle variante préférablement à un autre, s'expose à nous donner ses propres sentiments pour la parole de Dieu. Un interprète des livres saints peut-il trop redouter ses opinions particulières ? Il ne doit point ignorer que les versions tirées d'un examen critique des textes et des versets de l'Écriture portent toujours avec elles une certaine obscurité.

Que notre docte oratorien apprenne aussi que la véritable leçon n'a jamais disparu dans la totalité des manuscrits hébreux, tant anciens que modernes. Nos exemplaires n'ont point été ni n'ont pu être également altérés, ni dans les mêmes mots, ni dans les mêmes phrases, ni dans les mêmes passages. Ainsi il est facile de réparer par de bons manuscrits ce qu'il y a de défectueux dans d'autres. Les diverses leçons se trouvent encore de telle nature qu'il est fort indifférent de suivre ou les uns ou les autres. Il y en a même peu parmi lesquelles il soit difficile de choisir. En un mot, toutes ces variantes, toutes ces fautes sont telles qu'il n'en résultera jamais le moindre danger pour les vérités dogmatiques et morales, comme pour la suite de l'histoire du peuple de Dieu. Voilà sur quoi notre docte oratorien aurait dû insister, dans un siècle surtout où l'incrédulité et le libertin font un abus si manifeste de leur raison pour s'élever contre les monuments de la révélation. Il appuie néanmoins si légèrement sur cet important objet, qu'il n'en insiste (1) qu'un ou deux mots, même par hasard et comme en passant. Mais enfin ces fautes du texte, que le R. P. Houbigant a tant multipliées sur de faibles autorités, à quoi aboutissent-elles ? Nous ont-elles enlevé et nos dogmes et notre morale ? Ses corrections ont-elles découvert de nouvelles vérités inconnues à nos pères ? Non sans doute : les saints livres n'ont par conséquent contracté aucun vice essentiel. Les diversités de leçons parmi les exemplaires ne sauraient donner la moindre atteinte à la certitude des écrits sacrés : ce sont plutôt des monuments d'exac-

(1) *Nunc, quoniam sacrorum codicum doctrina non in singulis verbis agit, et quoniam singula quaedam alio alio modo scribi, doctrina illa, possunt, humanum fuit, ut in ejusmodi quibusdam non uno modo librari errarent.* Prolegomena, cap. 5, art. 4, pag. 153.

titude que des arguments dont on puisse se prévaloir contre les titres primitifs de la révélation, puisqu'elles ne forment qu'une variété d'expressions qui bien considérées, font toutes un bon sens. Conclusions de là que le grand ouvrage de notre savant oratorien, nonobstant les défauts bien marqués que nous y reprochons, ne présente pas moins une démonstration complète de l'authenticité de nos livres sacrés, ainsi que de leur intégrité essentielle.

Comme l'ouvrage du P. Houbigant n'est qu'un développement, une exposition très-étendue des différentes hypothèses occasionnées par les disputes des savants des XVII^e et XVIII^e siècles touchant l'état du texte hébreu, servons-nous de ces disputes mêmes pour appuyer la conclusion que nous venons de tirer. Nous avons promis de parler (1) de ces dissensions littéraires : nous ne nous y arrêterons toutefois qu'autant qu'elles donneront du jour à la vérité hébraïque. En rapprochant ensuite du projet de M. Benjamin Kennicott ces systèmes de nos critiques, nous apprécierons par là les nouveaux travaux dont ce docte anglais s'occupe sur le même texte depuis plusieurs années. Cet exposé est une dépendance nécessaire de notre plan : ce sera une espèce de résumé des principes posés dans nos mémoires, qui confirmera puissamment nos considérations sur la pureté et l'intégrité du texte primitif hébreu.

Le goût décidé qu'on eut dans les XVI^e et XVII^e siècles pour les lettres grecques [gout dont on fut redoublé à quelques savants grecs qui de Constantinople passèrent en Italie après la prise de cette ville par Mahomet II en 1453] contribua beaucoup à l'origine des disputes que nous allons envisager. L'un ne vint pas tout d'un coup à cette intempérance d'une critique qui ne sait plus se contenir dans de justes limites, une fois qu'elle a pris son essor. Jusqu'au XVII^e siècle la vérité hébraïque avait été respectée par ce qu'il y avait eu de plus grand, comme de plus éclairé dans l'Église et dans la république des lettres; et ç'a été l'objet de notre troisième Mémoire. Mais à mesure que l'on fit des progrès dans les études, et qu'on se piqua de nouvelles découvertes, on se mit à traiter la science des divines Écritures sur les mêmes principes que l'on avait adoptés pour les sciences profanes. Cette critique s'avança bientôt à grands pas : elle regarda tout d'un œil sévère : elle voulut tout discuter, tout sonder et tout approfondir : elle n'épargna pas même les titres primordiaux de la révélation.

Je ne prendrais point accuser les écrivains (2) que

(1) Col. 19 in not.

(2) Il n'y a personne qui ait plus écrit dans le siècle passé et même avec plus d'érudition sur la critique de la Bible que le P. Morin, prêtre de l'Oratoire : c'est une remarque de M. Simon (*Histoire crit. du Vieux Testament*, liv. III, ch. 18, pag. 464). Mais que ne tenta pas notre savant oratorien pour ébranler l'autorité du texte hébreu ? Il annonça d'abord ses vues dans sa préface sur la Bible grecque des LXX qu'il publia à Paris en 1628, en 2 voll. in-fol., et qu'il accompagna de prolegomènes avec la version latine de Flavianus Nobilius. Le P. Morin ne se contenta pas

J'ai en vue d'avoir composé leurs ouvrages qui font partie de la Critique sacrée dans la seule vue d'acquiescer à prouver l'autorité de la version grecque ; il montra de plus dans ce préface que notre texte hébreu a des défauts réels et en grand nombre. Je ne dirai point avec quelques auteurs (Jo. Henr. Hottingerus, *Thesaurus philolog.* lib. I, cap. 2, pag. 127; Le P. Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, édit. de Paris, 1729, tom. 9, pag. 18) que le P. Morin accusa les Juifs d'avoir corrompu leur propre texte par un dessein prémédité. Ne lui attribuons point un sentiment qu'il désapprouve lui-même (*Exercitationum biblicarum* lib. 4, exercit. I, cap. 4, § 1, pag. 19 et seq.; Richard Simon, *loc. cit.*, liv. I, chap. 18, pag. 102 et suiv.; *Réponse du même auteur à la Lettre de M. Spohnheim*; *Ibid.*, pag. 652; le P. Le-Quien, *L'Antiquité des temps détruite*, etc., ch. 6, pag. 172 et suiv.; Humfr. Hody, *de Textibus original.*, lib. III, part. II, cap. 15, pag. 544), quoiqu'il ait affecté de rapporter une suite de témoignages et des pères et de plusieurs auteurs écrivains pour montrer que les Juifs ont été coupables d'une telle infidélité (*Idem*, *loc. cit.*, pag. 4 et seq.). Un auteur moderne, connu dans la république des lettres, a osé reproduire cette accusation ; mais les preuves qu'il en a données sont bien éloignées d'être aussi solides qu'il le prétendit ; et le seul P. le Quien avait déjà réfuté au long de pareils paradoxes dans son ouvrage contre le P. Pezron. C'est M. l'abbé Richer du Bouchet dont je veux parler : voyez sa *Dissertation critique sur la chronologie d'Israël*, tirée de l'hébreu des juifs modernes, où l'on démontre qu'elle est fautive, nouvelle, contraire au texte sacré, et s'appuie sur les fondements la religion des chrétiens et celle des Juifs. *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe*, tom. XLVIII, part. II, avril, etc., 1752, pag. 358-354.

Le P. Morin s'attira bientôt des adversaires par la singularité de ses hypothèses. Simon de Muis né à Orléans, professeur de langue hébraïque à Paris, et mort archidiacre de Soissons en 1644, âgé de 57 ans, fut un des premiers qui attaquèrent le docte oratorien dans un petit ouvrage intitulé : *De hebraica editionis Auctoritate ac Veritate*, *Operum* tom. II, édit. Paris, 1630, pag. 155 et seq. De Muis était un savant qui à beaucoup de discernement, à un jugement fin ; joignait une connaissance profonde de l'Écriture sainte, de l'histoire de la religion, et qui possédait à fond le génie hébreu. François Taylor et Arnaud Boissier n'épargnèrent point non plus le P. Morin dans leur *Examen præfationis Jo. Morini in Biblia graeca textus hebraici corruptione et graeci auctoritate*, Lugduni Batav. 1636, in-4°. (Dans mon premier volume j'ai cité mal à propos cette édition sous la date d'Amsterdam.) La dispute devint un peu vive de part et d'autre, et produisit divers écrits remplis d'érudition en faveur de la vérité hébraïque. Mais il semble qu'on perdit quelquefois de vue le vrai état de la question, faite de s'entendre assez. C'est à quoi n'aboutissent que trop souvent les combats littéraires. Le P. Morin se déclara encore plus fortement contre la pureté du texte hébreu de nos Bibles dans deux ouvrages qu'il publia sur le même sujet. Le premier est intitulé : *Exercitationes ecclesiasticae in utrumque Samaritanorum Pentateuchum*, etc., Paris, 1651, in-4°. Simon de Muis opposa à cet écrit une dissertation qui porte en titre : *Assertio veritatis hebraicae, sive Censura in aliquot capitula Exercit. Eccles. in utrumque Pentateuchum*, *Operum* tom. II, pag. 159 et seq. Cette pièce fait partie de son ouvrage précédent, et on la cite sous le titre de *Assertio Veritatis hebraica I*, imprimée à Paris en 1651 in-8°. Jean Hottinger réfuta également le P. Morin dans ses *Exercitationes antimorinianae de Pentateuchum samaritano*, Tiguri, 1644, in-4°.

Le second écrit, où le P. Morin n'oublia rien pour recevoir encore davantage le mérite de la version des LXX et de notre Vulgate au préjudice de l'original

S. S. XXXVII.

autr les monuments de notre foi. Sans doute que les Morin, les Cappel, les Simon, les Houbigant et hébreu, est celui qu'il intitula : *Exercitationes biblicae de hebraei textus sinceritate, germana LXX interpretum translatione digiscenda*, illiusque cum *Vulgata conciliatio*, etc., Paris, 1653, in-4°. Le docte de Muis répondit à cet ouvrage par son *Assertio altera veritatis hebraicae*, etc., Paris, 1654, in-8°. Vile ejusd., *Operum* tom. II, pag. 185 et seq.; Rich. Simon, *loc. cit.*, pag. 470 et seq. Le P. Morin ne crut pas devoir garder le silence ; et l'on vit paraître un autre de ses écrits, dans lequel il ne ménageait aucun de ses adversaires : *Diatribe elenctica de sinceritate hebraei graecique textus digiscenda adversus insanas quorundam haereticorum calumnias*, etc., Paris, 1659, in-4°. Il y défend ses opinions singulières touchant les anciennes versions et le Pentateuque samaritain. Cet ouvrage occasionna une nouvelle réponse de la part de M. de Muis : *Castigatio animadversionum M. Jo. Morini, blasphemae in censuram Exercitationum Ecclesiasticarum ad Pentateuchum samaritanum*, Paris, 1659, in-8°, sive *Veritatis hebraicae Assertio tertia, Operum* tom. cit., pag. 211 et seq.

Comme Boissier n'était point épargné dans la *Diatribe* du père Morin, et que le système de Louis Cappel lui paraissait également contraire à l'autorité des Écritures hébraïques, il publia : *Vindiciae seu Apodixis apologeticae pro hebraica veritate contra duos novissimos et infensissimos ejus hostes, Jo. Morinum et Lud. Cappellum*; Parisiis 1654; ejusd., *epistola ad Usserium de textibus hebraei Vel Testam. certitudine et auctoritate contra Ludov. Cappelli criticism*, Parisiis 1650 in-4°; *Confer. Wolfius, Bibliothec. Hebr.*, vol. II, sect. 1, § 11, pag. 26 et seq.; sect. 6, pag. 427 et seq.; vol. IV, pag. 167; le Long, *Biblioth. sacra*, tom. II, pag. 866.

Nous pourrions citer d'autres écrivains qui se sont élevés contre les hypothèses du docte oratorien ; mais c'est assez. Nous dirons toutefois qu'il avait préparé une savante réponse qu'il ne parut qu'après sa mort. Cette réponse où il entre dans bien des détails, forme la seconde partie de ses *Exercitationes biblicae*, publiées à Paris en 1669, in-fol., avec les *Exercitationes ecclesiasticae*, etc., et non en 1660, comme il est dit dans la bibliothèque sacrée du P. Le Long (*loc. cit.*). L'éditeur y a fait paraître la première partie du même ouvrage, imprimée en 1655. Plusieurs écrivains assurèrent que le P. Fronteau, ou Fronto, chanoine régulier de Ste.-Geneviève avait procuré cette édition ; c'est en effet ce qu'atteste la préface de l'imprimeur Gaspard Métrus. Le nouvel éditeur du grand dictionnaire de Morin, Paris, 1759, a donc critiqué mal à propos le P. Nicéron, qui avance ce fait : il a cru le désirer en disant que le père Fronteau était mort en 1662 ; mais outre que l'épître dictionnaire, publiée sous le nom de l'imprimeur, et l'approbation des censeurs sont datées de l'an 1660, il est certain que ces éditions déjà tout achevées n'ont paru qu'après la mort de ceux qui en avaient été chargés. Au reste Wolfius (*loc. cit.*, vol. II, pag. 25) porte une édition de ces Exercitations du P. Morin, faite en 1686, fol., et il la dit beaucoup plus châtée et plus ample que la précédente. Nous remarquerons encore en passant qu'il y a de l'injustice dans Humfrid Hody (*de Textibus original.*, *loc. cit.*, p. 343) de taxer de méchant homme, *homo nequam*, l'auteur de la préface de cet ouvrage ; parce qu'il y a, selon lui, dissimulé les véritables sentiments du P. Morin. Quoique à la l'ouvrage de l'oratorien sera convaincu que l'éditeur n'a rien avancé qui fût étranger à ce que l'auteur avait écrit, très au long dans le cours de ses Exercitations au sujet du texte hébreu. On sent bien que le docte Hody s'est vengé si mal à propos et sans bien-séance contre cet éditeur, parce qu'on lui a insisté sur le témoignage du P. Morin pour donner plus de poids à l'autorité de notre Vulgate latine si digne de notre vénération. Le P. Morin lui-même n'en pouvait donner une preuve

(Vingt-huit.)